

# 1<sup>ER</sup> CHAMPIONNAT DE FRANCE

## Handball Sport Adapté



12 et 13  
Décembre  
**2015**  
Garons  
Bouillargues  
Bellegarde  
GARD (30)





## SOMMAIRE

Le Handball Club Inter Communal REDESSAN MANDUEL GARONS	3
Bienvenue dans le Gard	4
Présentation du COL	8
Programme Prévisionnel	9
Informations Générales	10
Précisions Techniques	13
Fiche Association Restauration	18
Fiche Association Hébergement	19
Fiche Association Globale	20
Fiche d'Engagement par Equipe	21
Fiche de demande de dérogation	22
Fiche d'autorisation d'hospitalisation	23
Fiche Récapitulative	24
Plan d'accès	25
Liste des Hébergements	26



## Le Handball Club Inter Communal REDESSAN MANDUEL GARONS

Créé en 1995, le HBCIRMG est affilié à la Fédération Française de Handball, à la Fédération Française des Clubs Omnisport et à la Fédération Française du Sport Adapté.

Le club compte à ce jour près de 250 licenciés, répartis dans différentes équipes de l'école de hand jusqu'aux séniors en passant par les loisirs. Des équipes sont engagées dans les championnats départementaux ainsi que des championnats régionaux.

Le HBCIRMG a la particularité d'avoir une section « Handball Sport Adapté » ouverte aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique depuis 10 ans, qui compte une vingtaine de licenciés.

Cette section qui s'est développée et a grandi au fil des saisons a permis à de nombreux jeunes et adultes en situation de handicap mental et/ou psychique de s'initier à la pratique du Handball Sport Adapté dans un esprit de loisirs pour certains, et de performances voir de compétition pour d'autres.

Toujours dans cette dynamique de développement et de promotion de la pratique, le HBCIRMG organise également chaque saison un tournoi Inter-Régional Handball Sport Adapté « Franck DELAPIERRE » rassemblant une centaine de sportifs.

C'est donc tout naturellement que l'ensemble de l'équipe du HBCIRMG a postulé pour organiser ce premier **Championnat de France de Handball Sport Adapté** dans notre beau département du Gard, et remercie la FFSA d'avoir validé cette candidature.

Ce championnat va mobiliser cinq communes : Redessan, Manduel, Garons, Bouillargues et Bellegarde dont trois mettant à disposition leurs infrastructures sportives municipales.

*« Je suis heureux que notre club organise cette première.  
Je souhaite une belle compétition à tous les sportifs présents et  
remercie l'ensemble de nos partenaires qui contribueront à la belle  
réussite de ce championnat »*



**Lionel BOCCASSINO**  
Président du COL  
Président HBCIRMG



## BIENVENUE DANS LE GARD

Pour répondre aux exigences de cette compétition d'envergure nationale, plusieurs communes limitrophes ont été sollicitées et ont répondu favorablement en mettant à disposition leurs infrastructures pour que ce championnat se déroule dans les meilleures conditions possibles :

**Redessan, Manduel, Garons , Bouillargues et Bellegarde.**

Retour sur ces charmantes communes de notre département :

### REDESSAN



Commune située dans l'aire urbaine de Nîmes sur la ligne Tarascon - Sète-Ville et l'ancienne route nationale 99 entre Nîmes et Beaucaire. Les communes de Bezouce, Marguerittes, Manduel, Jonquières-Saint-Vincent et Beaucaire sont limitrophes de la commune de Redessan. Redessan est l'une des 79 communes membres du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Sud du Gard (voir lien) et fait également partie des 41 communes du pays Garrigues et Costières de Nîmes.

Redessan vient de Villa Rediciano ; c'était une maison de plaisance, nous dirons aujourd'hui un mazet, d'un riche consul romain qui ne voulait pas trop s'écarter de la métropole (Nîmes). En 925 Redessan s'appelle villa Rediciano, en 943 villa nova (ville-neuve) en 963 villa nova disparaît, seul subsiste Rediciano.

Vers 1208, le nom est Redazanum et en 1306 Redessanum. Le répertoire du substitut de Charles VII écrit *ecclesia de Redessano* vers 1386 et Redessan en 1435. Crocus roi des vandales vint en l'an 407 ravager le midi de la gaule. Il sema la ruine et la désolation sur les deux rives du Rhône: Uzès, Nîmes, Redessan, Arles et Agde furent incendiées. Au x<sup>e</sup> siècle les moines aident les Redessannais à rebâtir leur village détruit par les Sarrazins. Une chapelle dédiée à St-Jean Baptiste occupera le centre du nouveau Redeciano, qui plus tard deviendra l'emplacement de l'actuel village.



## MANDUEL

Manduel est nommé pour la première fois en 943. En 920, on cite aussi Lignan, quartier de la commune où une église romane fut construite comme à Manduel. Manduel et Lignan ont abrité deux bornes milliaires, mais les habitants de Lignan abandonnèrent le lieu et vinrent s'installer à Manduel. Vers le XIIe siècle, le territoire administré par 3 consuls appartenait aux Comtes de Toulouse, puis passa à Guillaume de Nogaret, Seigneur de Calvisson, du XIVe siècle à la Révolution.

L'histoire de Manduel se confond avec les grands événements qui ont « secoué » le pays : cortège de souffrances, guerre de cent ans, guerre de religion, massacre de 13 Manduellois par les Camisards en 1704, 46 morts sur 1500 habitants pendant la guerre de 1914-1918, ...

Si, en 30 ans, la population a quadruplé pour arriver à 6 000 habitants, c'est que les gens ont choisi cet endroit pour y vivre comme le gaulois Manduos. L'Histoire est un perpétuel recommencement !

## GARONS

Unie aux possessions de l'Eglise, l'histoire officielle de Garons remonte au VIIe siècle, avec la parution d'un texte mentionnant le village. Auparavant, son histoire se confond avec celle du plateau des Costières occupé par l'Homme depuis des millénaires. À partir de l'occupation romaine, au IIe siècle avant Jésus-Christ, deux « villas » s'installent sur le plateau : la villa de Campagne et celle de Scieure.

Un hameau prend forme où les paysans mettent en valeur la terre et paient à l'Evêque une redevance de 150 livres. Pendant tout le Moyen-âge, on note une intensification de la mise en valeur du sol. La Révolution apporte les plus profonds bouleversements : l'Eglise et le Château épiscopal sont pillés et les propriétés du Prieuré, vendues. Les terres sont morcelées et de nombreux paysans s'établissent dans le village. En moins d'un demi-siècle, la population est multipliée par six! Pourtant, Garons dépend de la commune de Bouillargues et ce n'est que le 9 octobre 1835 que, par ordonnance royale, Garons devient elle-même une commune, de 1204 hectares. Le premier maire, Jean Bremond, prend ses fonctions en septembre 1836.



La proximité de l'aéroport de Nîmes-Garons, bien que situé hors de la limite de la commune, est incontestablement un autre facteur d'expansion démographique. En 1948, la Chambre de Commerce de Nîmes acquiert le terrain et aménage une surface bitumeuse de 1 200 mètres. Plus tard, l'aéronautique navale choisit Nîmes Garons pour y construire une base. Les travaux menés par l'OTAN débutent en 1958 et aboutissent à la construction d'un aérodrome à usage civil et militaire.

En vingt ans, la population quadruple, des lotissements se construisent, des industriels, des commerçants, des artisans s'installent. Les municipalités successives créent des équipements collectifs modernes adaptés à l'accroissement de la population. Depuis, une vie associative intense permet des contacts fréquents et amicaux entre nouveaux arrivants et garonnais plus anciens.

Malgré tous ces changements, Garons reste une terre de tradition où taureaux, chevaux et folklore sont à l'honneur, en particulier pendant la La Fête votive de juin.

## **BOUILLARGUES**

D'après certains documents, le mot Bouillargues dériverait de «Bellie-ager», terre de béliers, personnage romain de Nîmes, qui possédait jadis une villa située au sud de la commune dans un champ appelé La Pyrouna.

En 916, le village se nomme Buliniacus ; peu après, ce sont les noms de Bolianicus, Bollanicus, puis Bolhargues qui s'imposent et enfin apparaît la dénomination moderne de Bouillargues.

Au fil des siècles, les habitants n'ont eu de cesse de se battre et de se défendre contre les envahisseurs et surtout de défendre leurs idéaux. Après des années de terreur et de persécution, l'an 1599 amena la paix religieuse qui fut rétablie à la suite de l'Edit de Nantes.

Aujourd'hui, notre commune a heureusement retrouvé son calme et sa sérénité. Sa proximité de la ville de Nîmes est un atout majeur tout comme l'aéroport, l'autoroute, le TGV et les lignes du réseau de transport routier de Nîmes Métropole qui desservent la région pour le bonheur des habitants et des entreprises.



## BELLEGARDE

Au carrefour des voies menant aux grandes villes de la région (Arles, Nîmes, Beaucaire, St Gilles), installée entre la Costière et la plaine de Camargue, vous accueille la commune de Bellegarde.

Si dès 2500 ans av. J.C, une première occupation est attestée sur les lieux de l'actuelle ZAC dites des Ferrières ; si l'antiquité a laissé son empreinte avec un important aqueduc souterrain et a inspiré les armoiries de la ville avec le pont à péage « Pons Aérarius » de la voie romaine Via Domitia, c'est le 11ème siècle qui, réellement, marque la naissance du village. La tour de guet (d'où est probablement issue l'origine du nom de la ville « Belle-garde »), la chapelle de Broussan (monument historique) en cours de restauration sont entre autres, les principaux vestiges locaux de cette période.

Aujourd'hui ville d'eau avec, ses 17 fontaines, ses plans d'eau, canaux, ruisseaux et son port de plaisance, sur ses 4500 ha de superficie, Bellegarde abrite plus de 6100 habitants. Ville aux 5 A.O.C. (Clairette de Bellegarde , Costières de Nîmes, huile d'olive de Nîmes, riz et taureaux de Camargue), ville fleurie, Bellegarde est aussi une terre de traditions taurines et de culture.

Jumelée avec Villamartin en Andalousie et Gersfeld en Allemagne, Bellegarde associe tous les charmes et cadre de vie d'une bourgade rurale avec la modernité et les services, commerces, entreprises d'une ville du 2ème millénaire.





# COMITE D'ORGANISATION LOCAL

## Président

Lionel BOCCASSINO

## Secrétaires généraux

Sébastien REVAL / Jean-Marie MARGUERITTE

## Trésorière

Sandrine GREGEOIS

## Trésorier adjoint

Alain JANSE

## Responsable Commission Coordination

Emilie VAIRON

## Responsable Commission médicale

Geneviève GIOVANELLI

## Responsable Commission Sportive

Brice ARNAUD / Emilie VAIRON

## Responsable Commission Dotations

Dominique RANC

## Responsable Commission Hébergement

Jean-Marie MARGUERITTE

## Responsable Commission Animation

Bastien ARNAU

## Responsable Commission Communication

Olivier ARNARDI / Philippe AUDIER

## Responsable Développement Durable

Céline COPPOLA

## Cadre Technique Fédérale en charge du Handball FFSA

Aurélie CHARASSE

## Responsable Commission Sportive Handball FFSA

Jean-François TETART

### Contact COL

#### Emilie Vairon - HBCIRMG

CLOR Centre Social l'odyssée - Place Maurice Mattei - 30129 Redessan

06.63.65.33.79 / [cdf.handballsportadapte2015@hotmail.com](mailto:cdf.handballsportadapte2015@hotmail.com)



## **PROGRAMME PREVISIONNEL**

### **Vendredi 11 Décembre 2015**

14h00 - 18h00	Accueil des délégations Salle des fêtes de Garons
18h00 - 19h00	Cérémonie d'ouverture Gymnase de Garons
20h00 - 21h30	Repas salle des fêtes de Garons
20h30 - 21h00	Réunion des entraîneurs

### **Samedi 12 Décembre 2015**

09h00 - 12h00	Matches de poules sur les 3 sites
11h30 - 14h00	Repas salle des fêtes de Garons
14h00 - 18h00	Matches de poules sur les 3 sites
20h30	Repas de gala salle de fêtes Garons

### **Dimanche 13 Décembre 2015**

09h00 - 11h30	Phases finales
11h30	Remise des récompenses et cérémonie de clôture
13h00	Fin du championnat

***Ce programme est un prévisionnel et l'organisation pourra le faire évoluer notamment en fonction des engagements d'équipes.***



## **INFORMATIONS GENERALES**

### **Modalités d'inscription**

Le championnat de France de Handball relève du règlement Handball FFSA.

Peuvent participer au Championnat de France de Handball FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2015/2016.

Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription par équipe doit être validée par le président de la Ligue Régionale et le président du Comité Départemental du Sport Adapté.

**Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :**

- ✓ **Date et résultats du championnat interrégional,**
- ✓ **Justificatif de participation à une rencontre qualificative (préciser la Division de pratique)**
- ✓ **Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 22 du dossier).**

**S'agissant d'une première édition, il est demandé aux associations de renvoyer les dossiers**

### **Au plus tard le 1 Juillet 2015**

**Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription et ne garantira plus d'hébergements collectifs.**

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

Aucun remplacement d'un athlète par un autre ne pourra être autorisé.

**Passé ce délai, nous ne garantirons pas la confirmation des inscriptions. En cas de désistement, aucun remboursement ne sera effectué après le 1er décembre 2015. Dans tous les cas, le désistement doit être motivé et transmis par courrier, le cachet de la poste faisant foi. Tout dossier incomplet sera renvoyé et non traité.**



## Accueil des délégations

L'accueil se fera sur le site de la compétition :

**Vendredi 11 Décembre 2015 de 14h00 à 18h00**  
**Salle des Fêtes de Garons**  
**Carrière des Amoureux**  
**30128 Garons**

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration et aux cadeaux de bienvenue.

Il sera également procédé au contrôle des inscriptions, licences, dossiers et certificats médicaux.

**Sans présentation des licences, les sportifs ne pourront pas participer au Championnat.**

**Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical fédéral FFSA de non contre-indication du Handball en compétition.**

## Restauration

Les repas auront lieu à la :

**Salle des Fêtes de Garons**  
**Carrière des Amoureux**  
**30128 Garons**

La soirée de Gala du samedi soir aura lieu :

**A partir de 20h30**  
**Salle des Fêtes de Garons**  
**Carrière des Amoureux**  
**30128 Garons**

Les paniers repas du dimanche midi seront distribués sur le site de la compétition sous la forme de paniers pique-nique.



## Cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture est prévue le :

**Vendredi 11 Décembre à 18h00**  
**Gymnase de Garons**  
**Carrière des Amoureux**  
**30128 Garons**

Merci à toutes les délégations d'être présentes.

## Hébergements

Une liste d'hôtels est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation.

Le COL propose également des hébergements collectifs. Dans ce cas, le petit déjeuner n'est pas compris. Il sera alors proposé pour ceux qui le souhaitent directement sur les sites de compétitions. La date limite pour la réservation des hébergements collectifs est le **1 Juillet 2015**.

## Equipe médicale

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.

Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.



## **PRECISIONS TECHNIQUES**

La réglementation FFSA et les modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement Handball FFSA est disponible sur le site internet fédéral dans la rubrique « informations sportives - informations disciplines » et sur « l'espace club ».

En cas d'irrégularité commise par un concurrent, ou son accompagnateur, durant le déroulement des épreuves, le jury se réserve le droit de sanctionner les personnes concernées allant du simple rappel à l'ordre à la disqualification.

### **Réunion Technique**

Une réunion d'information, à laquelle devra participer obligatoirement un entraîneur de chaque délégation, est programmée le :

**Vendredi 11 Décembre 2015 à 20h30**  
**Gymnase de Garons**  
**Carrière des Amoureux**  
**30128 Garons**

### **La compétition**

Les sportifs de seront titrés « Champions de France FFSA » :

- Champion de France Sport Adapté D1**
- Champion de France Sport Adapté D2**
- Champion de France Sport Adapté D3**

Les matchs débiteront sur chacun des sites à partir de 9h00.

### **La réglementation Handball FFSA**

Le championnat de France Handball Sport Adapté se déroule en plusieurs étapes :

- **4 interrégionaux (Sud-est, Sud-ouest, Nord-est, Nord-Ouest).**
- **1 compétition finale rassemblant les deux finalistes de chaque interrégional (par division et catégorie).**

Si une zone n'est pas pourvue d'organisateur interrégional, les équipes peuvent se qualifier sur un interrégional n'étant pas de leur secteur.



### Procédures de qualification aux interrégionaux

- Obligation d'avoir participé à un Championnat Départemental et/ou Régional.
- Pour les régions dépourvues de championnat : participer à deux matches de référence dans la région et/ou avoir la validation par le référent de zone et de sa ligue et de son comité départemental sport adapté.

**Les Comités départementaux et régionaux avalisent la division d'engagement sur le bulletin d'inscription, en fonction de la division où l'équipe évolue en championnat local.**

### Composition des équipes

Les équipes se composent d'un maximum de :

- **14 joueurs,**
- **d'un entraîneur,**
- **d'un Co- entraîneur,**
- **2 personnes du staff médical.**

**Sur la feuille de match peuvent être inscrit quatre officiels (A, B, C, D) et donc peuvent prendre place sur le banc. Seules les personnes inscrites sur cette feuille de marque prennent place sur le banc d'équipe.**

### Catégories

Les équipes sont divisées en deux catégories :

- Equipes féminines (F),
- Equipes masculines ou mixtes (M).

**Quel que soit le nombre de joueuses féminines qui la compose, une équipe est affectée dans la catégorie masculine dès qu'un joueur masculin en est membre : d'où l'appellation "masculins".**



### Catégories d'âges :

Le championnat de France est uniquement ouvert pour la catégorie Séniors.

Catégorie	2015/2016
Moins de 21 ans	De 1999 à 1995
Séniors	1994 et avant

### Catégorie moins de 21 ans :

Une demande de sur-classement est possible pour la catégorie Séniors pour **tous les joueurs de la catégorie moins de 21 ans** ayant une autorisation médicale (voir page 22 du dossier).

**Le jeune qui demande le sur-classement doit présenter un certificat médical visé par un médecin possédant la spécialité « médecine du sport ». Le médecin devra faire figurer, la mention "sur-classement autorisé pour la compétition en handball ».**

### Classification dans les Divisions

La définition de critères de classification dans un sport collectif est une tâche complexe. Si on observe par exemple la notion de démarquage des joueurs au sein d'une équipe, celle-ci sera toujours fonction de la valeur de l'adversaire. Les joueurs d'une même équipe n'ont pas tous les mêmes potentialités physiques, le même niveau de compréhension, ni la même maîtrise des fondamentaux. De ce fait, ils ne doivent pas obligatoirement tous, réaliser tous les critères d'une même division. Dans ce cas, très fréquent, l'équipe doit évoluer dans la division la plus élevée par rapport aux potentialités des meilleurs éléments.

Pour les rencontres Nationales, la division d'engagement d'une équipe sera avalisée par le comité Départemental et/ou la Ligue. Les Départements et Régions ont la responsabilité de réguler les classifications des équipes qui participent à leurs championnats.

### **Critères de classification**

- Une équipe débutante peut être évaluée en participant à des temps de jeu test avec des équipes dont la classification est déjà établie dans un championnat local.
- Evolution des classifications : Dans un championnat Régional et aux compétitions nationales, les équipes les mieux classées aux résultats doivent être engagées dans la division supérieure pour la saison suivante.

	D3	D2	D1
SUR LE PLAN OFFENSIF	<p><b>Collectivement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ avoir conscience du jeu collectif ;</li> <li>✓ reconnaître le statut de son équipe ;</li> <li>✓ comprendre la nécessité de faire des passes aux partenaires.</li> </ul> <p><b>Individuellement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ avoir la volonté d'être acteur avec le ballon en main.</li> </ul>	<p><b>Collectivement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ savoir monter la balle en direction de la cible ;</li> <li>✓ savoir s'organiser pour favoriser un tir de son équipe.</li> </ul> <p><b>Individuellement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ savoir s'arrêter en un minimum de pas (1ou 2 pas supplémentaires tolérés) ;</li> <li>✓ avoir la volonté de faire progresser le ballon vers la cible ;</li> <li>✓ être acteur en tant que porteur ou non porteur de balle ;</li> <li>✓ chercher à aller tirer.</li> </ul>	<p><b>Collectivement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ savoir monter la balle de manière optimale (étagement/écartement) ;</li> <li>✓ savoir mettre en place une stratégie offensive (reconnaissance et placement aux postes).</li> </ul> <p><b>Individuellement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ savoir s'arrêter en respectant la règle des 3 pas ;</li> <li>✓ faire progresser le ballon le plus rapidement vers le but adverse (choix passe ou dribble) ;</li> <li>✓ savoir passer un adversaire (notion de un contre un assimilée) ;</li> <li>✓ reconnaître des situations optimales de tir.</li> </ul>
SUR LE PLAN DEFENSIF	<p><b>Collectivement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ avoir conscience du jeu collectif ;</li> <li>✓ reconnaître le statut de son équipe ;</li> <li>✓ cherche la récupération de balle sans autre notion de défense.</li> </ul> <p><b>Individuellement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ chercher à se rapprocher du porteur de balle ;</li> <li>✓ avoir la volonté d'agir sur le porteur de balle.</li> </ul>	<p><b>Collectivement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ savoir mettre en place un système défensif sur tout terrain.</li> </ul> <p><b>Individuellement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ être non passif ;</li> <li>✓ chercher à récupérer le ballon ou à protéger sa cible ;</li> <li>✓ avoir la volonté d'agir sur le porteur de balle ;</li> <li>✓ reconnaître rapidement le changement de statut.</li> </ul>	<p><b>Collectivement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ savoir mettre en place un système défensif sur tout terrain mais aussi sur zone.</li> </ul> <p><b>Individuellement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ chercher à récupérer le ballon et à protéger sa cible ;</li> <li>✓ gêner efficacement le porteur de balle (placement/bras) ;</li> <li>✓ être capable d'anticiper le changement de statut.</li> </ul>
Sur le plan réglementaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ aucune notion d'arbitrage n'est attendue ;</li> <li>✓ arbitrage pédagogique (gestuellement et verbalement).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ savoir se placer sur les remises en jeu (touches, jets francs etc.) ;</li> <li>✓ arbitrage pédagogique (gestuellement et verbalement).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Connaître les gestes élémentaires des arbitres ;</li> <li>✓ Arbitrage « officiel ».</li> </ul>



### Evaluation des capacités individuelles

Capacités et compétences individuelles repérables pour classer une équipe.

Ce tableau synthétique n'est pas exhaustif, mais peut aider à orienter une évaluation collective en combinant les capacités individuelles des membres de l'équipe.

### Tenue Sportive

- Short ;
- Maillots manches courtes (tee-shirts) numérotées devant et derrière ;
- Sous-vêtements de protection (pour gardien coquille) ;
- Nombre de tenues : Il est recommandé que chaque équipe possède deux jeux de tenues de couleurs différentes (une claire et une foncée). C'est une obligation pour les rencontres interrégionales et nationales.



# FICHE ASSOCIATION RESTAURATION

A renvoyer au Comité d'Organisation Local avant le **1 Juillet 2015**  
 Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

**Emilie Vairon – COL Handball**

CLOR Centre Social l'odyssée

Place Maurice Mattei - 30129 Redessan

06.63.65.33.79 / [cdf.handballsportadapte2015@hotmail.com](mailto:cdf.handballsportadapte2015@hotmail.com)

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	
Adresse :		
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation ( <u>obligatoire</u> ) :		
Tél. :	Fax :	Mail. :

PRESTATION	PRIX/PERS	NOMBRE	MONTANT
<b>Formule 1 -- Sportif</b> Inscription au championnat avec 4 repas. <b>Tous les repas du vendredi soir au dimanche midi</b>	<b>70€</b>		
<b>Formule 2 -- Sportif</b> Inscription au championnat avec 3 repas. <b>Du samedi midi au dimanche midi</b>	<b>60€</b>		
<b>Formule 3 – Sportif sans restauration</b> Inscription au championnat sans forfait restauration	<b>30€</b>		
<b>Formule 1 -- Encadrant</b> Inscription avec 4 repas <b>Tous les repas du vendredi soir au dimanche midi</b>	<b>60€</b>		
<b>Formule 2 -- Encadrant</b> Inscription avec 3 repas <b>Du samedi midi au dimanche midi</b>	<b>50€</b>		
<b>TOTAL (A1)</b>			

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

LIEU : ..... DATE:.....



# FICHE ASSOCIATION HEBERGEMENT

A renvoyer au Comité d'Organisation Local avant le **1 Juillet 2015**  
Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

**Emilie Vairon – COL Handball**

CLOR Centre Social l'odyssée

Place Maurice Mattei - 30129 Redessan

06.63.65.33.79 / [cdf.handballsportadapte2015@hotmail.com](mailto:cdf.handballsportadapte2015@hotmail.com)

Le COL vous propose des hébergements collectifs à prix intéressants.  
**Aucune obligation, une liste d'hôtels est également fournie.**  
Attention aux différents paramètres dans vos choix : tarifs, distance etc.  
Les tarifs hébergement n'incluent pas le petit déjeuner.

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :		
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation ( <u>obligatoire</u> ) :		Téléphone :	
Nombre de sportifs masculins			
Nombre de sportives féminines			
Nombre d'accompagnateurs masculins			
Nombres D'accompagnatrices féminines			

**Choix 1 :**

**Lycée agricole de Rodilhan (30230)**

Tarif (individuel par nuit) : 10€

Chambres de 2 lits

Temps moyen par rapport aux sites de compétition :

10 mn

**Choix 2 :**

**Lycée privé de Meynes (30840)**

Tarif (individuel par nuit) : 5€

Chambre de 4-5 lits

Temps moyen par rapport aux sites de compétition :

30 mn (attention route dangereuse)

Description	Prix Unitaire	Nb personnes	Nb nuits	Total
Choix N°1 (Rodilhan)	10€			
Choix N°2 (Meynes)	5 €			
Petits déjeuner pris sur site de compétition	3€			
<b>TOTAL (A2)</b>				

**Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions.**

LIEU : ..... DATE:.....



# FICHE ASSOCIATION GLOBALE

A renvoyer au Comité d'Organisation Local avant le **1 Juillet 2015**  
Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

## Emilie Vairon – COL Handball

CLOR Centre Social l'odyssée

Place Maurice Mattei - 30129 Redessan

06.63.65.33.79 / [cdf.handballsportadapte2015@hotmail.com](mailto:cdf.handballsportadapte2015@hotmail.com)

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :	
Adresse :		
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation ( <u>obligatoire</u> ) :		
Tél. :	Fax :	Mail. :

Description	Total
Frais engagements sportifs et restauration (A1)	
Frais hébergements collectifs (A2)	
<b>TOTAL FINAL</b>	

Ci-joint le règlement complet par chèque d'un montant de : .....euros

N° de chèque:..... de la banque: .....

Aucun remboursement ne sera effectué après la date de clôture des inscriptions, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

LIEU : ..... DATE:.....

## FICHE D'ENGAGEMENT PAR EQUIPE

A renvoyer au Comité d'Organisation Local avant le **1 Juillet 2015**  
Aucun dossier ne sera pris en compte passé cette date – y compris les dossiers incomplets

N° Affiliation :	Nom de l'association ou établissement :		
Nom et numéro de licence du responsable de la délégation ( <u>obligatoire</u> ) :			Téléphone :
Nom de l'équipe			Catégorie
Couleur des maillots : _____ ou _____			<input type="checkbox"/> D1
SEXE <input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin			<input type="checkbox"/> D2
			<input type="checkbox"/> D3

	N° Licence	Nom Prénom	Date de naissance	Date et lieu de qualification	Taille Tee-shirt
Equipe 1					

Joindre la fiche de résultat de l'épreuve qualificative.

**Pour toute demande de dérogation, remplir la fiche type en page 22 de ce dossier.**

Si la mention « avec contre-indication » apparaît sur la licence, le sportif doit être en mesure de présenter un certificat médical de non contre-indication de pratique en compétition du Handball.

<u>Signature du Président :</u>
Visa du Département

<u>Signature du Président :</u>
Visa de la Région

**Nom, qualité et coordonnées du technicien certifiant les engagements ci-dessus :**

## **FICHE DE DEMANDE DE DEROGATION**

**Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transfèrera au DSF de la discipline.**

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, demande dérogation pour participer au championnat de France, pour le motif (cocher une des cases ci-dessous) :

- Demande de sur classement (joindre certificat médical)  
(uniquement pour les moins de 21 ans nés entre 1999 à 1995)**
- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours**
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative  
(merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)**
- Autre motif.....**

<u>Visa de l'association et nom du responsable</u>	<u>Visa et signature du Président de la Région</u>	<u>Visa et nom du DSF</u>

**Nom, qualité et coordonnées du certificateur :**

**Avis du certificateur**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**

**Avis définitif du DSF**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**



## FICHE D'AUTORISATION D'HOSPITALISATION

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du championnat de France (s'il y en a un) à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident, d'hospitalisation et au besoin d'intervention chirurgicale sous anesthésie générale.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.

La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à ..... Le.....

Signature



## FICHE RECAPITULATIVE

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.

Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

### **Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :**

Cochez les cases pour ne rien oublier!

#### **Pour le 1/07/2015 :**

- La fiche association restauration
- La fiche association hébergement
- La fiche association globale
- La fiche d'engagement par équipe
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par le DSF – page 22)**
- La participation financière (le règlement complet)
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

#### **A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):**

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de non contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

**Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.**

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

## PLAN D'ACCES

### 3 SITES GARONS / BOUILLARGUES / BELLEGARDE (30)

#### Site GARONS

##### **Compétition et Restauration**

Gymnase municipal et salle des fêtes  
(halle des sports Garons)

Costières Carrière des amoureux 30128 Garons)

#### Site BOUILLARGUES

##### **Compétition**

Gymnase municipal  
(rue de la source 30230 Bouillargues)



#### Site BELLEGARDE

##### **Compétition:**

Gymnase municipal  
(halle Pierre de Coubertin Av Villamartin  
30127 Bellegarde)



## HEBERGEMENTS

NOM ET COORDONNES	DESCRIPTIF	TARIFS	Kilomètres de la compétition
<b>FAST HOTEL</b>	2 avenue de la Vistrenque 30132 Caissargues Tel : 04.66.84.55.50 GPS : 43.79785 4.38337	42 €	6km / 12 min
<b>ETAP HOTEL</b>	Centre d'activités Euro 2000 30132 Caissargues Tel : 04.66.29.62.44		6km / 12 min
<b>HOTEL Campanile</b>	Chemin de la careirasse RN 113 Route d'Arles 30132 Caissargues Tel :04.66.84.27.05 @ : nimes.caissargues@campanile.fr GPS : 43.8038N 4.40478W	47 €	6km / 12 min
<b>Formule 1 Marguerittes</b>	La Granelle RN86 30320 Marguerittes GPS : 43512363 4252166 Tel : 08.91.70.53.42	32€	14km / 17 min



[www.ffsa.asso.fr](http://www.ffsa.asso.fr)

9 rue Jean Daudin – 75015 Paris

Tél : 01 42 73 90 00 – Fax : 01 42 73 90 10

## Partenaires du Championnat de France

### Partenaires Institutionnels



**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT



### Partenaire principal



malakoff médéric

### Fournisseurs officiels



### Partenaires locaux

